

## Les grands parcs urbains, héritage et perspectives

Michaël Rosselet, responsable des parcs de la Ville de Lausanne

L'essentiel de l'héritage lausannois tient dans ses grands parcs historiques, lesquels remontent au 18<sup>ème</sup> siècle. Ils ont pris leur forme actuelle au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, dans le courant des parcs paysagers qui a caractérisé cette époque. Nous devons ces parcs à l'initiative de riches notables, qui ont acquis des "campagnes", en dehors des murs historiques de la ville, pour y édifier de magnifiques maisons de maître et y aménager de splendides jardins privés. Quelques campagnes lausannoises : Mon Repos, le Denantou, l'Hermitage, le Désert, les Cèdres, Rovéréaz, Beaulieu, distantes du centre-ville de quelques minutes ou plus, lieux de villégiature pour riches propriétaires. Bien que nombre de ces lieux aient disparus (on trouve parfois la maison sans le parc qui l'entourait, des arbres magnifiques sortant de nulle part, circonscrits dans le tissu bâti, témoignages des parcs qui les abritaient), certains sont demeurés et constituent un héritage splendide et essentiel.

**Mon Repos** : au 18<sup>ème</sup> siècle, Philippe de Gentils, marquis de Langallerie, rachète la propriété et y fait construire un théâtre dans lequel Voltaire présente des pièces lors de séjours à Lausanne. Par la suite, en 1817, Vincent Perdonnet acquiert la propriété et fait appel à un paysagiste de Paris, monsieur Monsailler, pour remodeler le parc et y construire une orangerie, des volières, une tour,... Depuis 1927, la partie nord du parc accueille le Tribunal fédéral.

**L'Hermitage** : Charles-Juste Bugnon achète la campagne en 1842 et y construit une nouvelle maison. L'architecte L. Joël dessine le parc et les dépendances. Offrant une vue imprenable sur la cathédrale, le parc abrite la Fondation de l'Hermitage et a vu se construire le Tribunal cantonal dans sa partie nord (décidément, c'est une manie...).

Le début du 20<sup>ème</sup> siècle voit la création de parcs ayant une vocation publique dès leur création.

**La promenade Jean-Jacques Mercier** : est issue d'une pétition s'opposant à la construction d'un immeuble en 1899. En 1903, J.-J. Mercier fait un don afin que soit réalisée une promenade qui verra le jour en 1910.

**Le parc Bourget** : Louis Bourget, émerveillé par la beauté de cette forêt qui avait pris la place de la décharge d'antan, milite pour la création d'une réserve ornithologique au bord du lac. Le parc sera créé à partir de 1915. Déjà à cette époque, les espaces verts étaient l'objet d'enjeux environnementaux. Avant-gardiste Louis Bourget ? Sans doute !

**La place de Milan et le crêt de Monriond** : achetée en 1894 par la ville avec la volonté d'en faire une promenade, la colline puis la place sont un lieu de détente incontournable du sud de la gare. Le jardin botanique y a élu domicile.

**Le cimetière du Bois-de-Vaux** : dessiné par Alphonse Laverrière, il vit le jour à partir de 1922. Un cimetière qui invite à la balade et qui en ferait presque oublier son rôle premier. Classé comme parc historique.

**Le parc de Valency** : ancienne campagne abritant le château de Valency, son esplanade a aussi été dessinée par Laverrière. Il voit le jour entre 1934 et 1945 au profit des familles ouvrières du quartier.

**La vallée de la Jeunesse et les rives du lac** : témoins de l'expo de 1964 qui auront vu une vingtaine d'hectares gagnés sur le lac. L'ensemble des aménagements datant de cette époque font partie de la vie des lausannois,

**Quartier de l'Ancien-Stand** : parc typique des quartiers d'habitation des années 1970, dessiné par l'ancien chef de service du service des parcs et promenades, André Desarzens, à mi-chemin entre le parc public et l'entourage d'immeubles.

**Promenade de la Ficelle** : idée de génie qui a consisté à couvrir la tranchée de la Ficelle, métro lausannois, afin d'en faire un lien entre le quartier sous-gare et le lac. Inaugurée en 2008, ce sont 13'000 m<sup>2</sup> gagnés pour en faire une promenade exceptionnelle. Peut-être représente-t-elle l'effort à consentir pour continuer à créer et préserver des espaces verts publics de qualité en ce début de 21<sup>ème</sup> siècle.

La Ville de Lausanne, comme tous les centres urbains de Suisse, doit se densifier. Un projet tel que **Métamorphose** prévoit la création de milliers de logements. Partout, on voit des immeubles se construire sur des parcelles jusqu'ici occupées par des bâtiments plus petits. Cette urbanité dense évite le mitage du territoire et son occupation tentaculaire par des habitations individuelles qu'un petit pays comme le nôtre n'a plus vraiment les moyens de s'offrir.

Il s'agit cependant de rendre cette densification supportable. Les parcs urbains, hérités des campagnes du 19<sup>ème</sup> ou des projets du 20<sup>ème</sup> siècle, jouent indiscutablement ce rôle. Nous en avons besoin pour nous sentir bien en ville, pour que la nature aussi y trouve son compte. Manifestement, les aménagements "verts" entourant les immeubles de la 2<sup>ème</sup> moitié du 20<sup>ème</sup> siècle jouent mal le rôle assumé par les parcs publics. Avez-vous souvent observés des habitants investir leurs pieds d'immeubles ? C'est si rare que cela tient de l'anecdote. Par contre, on flâne, on lit, on joue, on passe son dimanche après-midi dans les parcs.

Les parcs urbains nous offrent indiscutablement de magnifiques perspectives, à condition de prendre soin de l'héritage qu'ils constituent et d'en offrir de nouveaux aux habitants des nouveaux quartiers que nos villes doivent accueillir.